



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 2 AVRIL 2024

Présents : Mme Sylvestre -MM. Pézière - El Fakri - Sénécal

Assiste: M. Podan-Mavounzy

Excusé : M. Cokgul

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



RAPPEL CONCERNANT L'ORGANISATION DES RENCONTRES LORS DES DEUX DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNAT DE TOUTES LES CATEGORIES

Article 10.3 du RS du DVOF

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat le même jour (dans la même semaine pour les rencontres du Championnat Futsal), à l'heure officielle (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors). La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matchs opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. Les demandes de dérogations exceptionnelles et justifiées parvenues dans les délais réglementaires sont examinées par la Commission compétente qui est habilitée à déroger à cette disposition le cas échéant.

MATCH A HUIS CLOS

GROSLAY FC

Seniors D1

La Commission de Discipline en date du 06/02/2024 a décidé en vertu de l'ART 40.6 du RS du DVOF, que tous les matchs à domicile se joueront à HUIS CLOS, avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de GROSLAY, pour une durée de 6 mois à compter du 19/12/2023.

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Dates des prochains matchs concernés : 05/05/2024 - 02/06/2024



MATCH A HUIS CLOS

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE

Du Mardi 12 Mars 2024

GROSLAY FC

Seniors D3 Poule B

Match Coupe du Comité n° 27670439 du 28/01/2024

GROSLAY FC / St BRICE FC

La commission décide que les matchs à domicile de l'équipe SENIORS 2 – Division 3 Poule B – devront se dérouler à huis clos jusqu'à la fin de saison à partir du 18/03/2024 avec 1 arbitre officiel et 2 délégués à la charge du club de GROSLAY.

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Date du prochain match concerné : 26/05/2024

MATCH A HUIS CLOS

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE

Du Mardi 12 Mars 2024

PERSAN US

U16 D3 Poule B

Match n° 25900348 du 10/03/2024

PERSAN US 2 / St LEU FC 2

A titre conservatoire, la Commission de Discipline en date du 12/03/2024 décide à TITRE CONSERVATOIRE et en vertu de l'ART 40.6 du RS du DVOF, tous les matchs à domicile se joueront à HUIS CLOS, avec 1 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de PERSAN.

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle



- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Dates des prochains matchs concernés : 21/04/2024 - 02/06/2024

CONVOCATION

Critérium +45 ans Poule B

Match n°26525428 du 03/12/2024

MONTMORENCY FC 35 / MONTSOULT BAILLET US 35

Présence obligatoire

Motif absence de feuille de match

La Commission Organisation de compétitions convoque pour le mardi 16/04/2024 à 18H un représentant de Montmorency et un représentant de Montsoul Baillet.

HERBLAY

La Commission Organisation des Compétitions convoque pour le mardi 23/04/2024 à 18 heures le Président ou son représentant.

Motif : organisation des matchs lors de la dernière journée de championnat.

RETOUR COMMISSION DISCIPLINE

DU 26/03/2024

U16 D3 Poule D

Match n°25900570 du 25/02/2024

ADAMOIS OL / VSM EAUBONNE

La commission décide : 1 match à domicile à huis clos à compter du 01/04/2024

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Date du prochain match concerné : 21/04/2024



RETOUR COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

DU 25/03/2024

U16 D3 Poule E

Match n° 26561437 du 17/03/2024

JS PONTOISIENNE 21 / Ent. MARLY FONTENAY 22

La commission dit match perdu par pénalité au club de JS PONTOISIENNE 21

JS PONTOISIENNE 21	0 but	-1 pt
Ent MARLY FONTENAY 22	1 but	3 pts

Critérium +45 ans Poule C

Match n° 26560329 du 10/03/2024

HERBLAY ES 35 / NEUVILLE sur OISE 35

La commission dit match perdu par pénalité au club de NEUVILLE sur OISE 35

NEUVILLE sur OISE 35	0 but	-1 pt
HERBLAY ES 35	1 but	0 pt

Anciens D2 Poule A

Match n° 25905724 du 03/03/2024

PUISEUX LOUVRES 31 / BELLOY St MARTIN ASC 31

La commission dit match perdu par pénalité au club de PUISEUX LOUVRES 31

PUISEUX LOUVRES FC 31	0 but	-1 pt
BELLOY St MARTIN ASC 31	1 but	3 pts

U18 D2 Poule B

Match n° 25898202 du 24/03/2024

COURDIMANCHE AS 21 / SOISY AND MARGENCY FC

La commission dit match perdu par pénalité au club de SOISY AND MARGENCY FC

SOISY AND MARGENCY FC	0 but	-1 pt
COURDIMANCHE AS 21	1 but	3 pts

U14 D2 Poule B

Match n° 25894749 du 16/03/2024

FOSES FU 21 / PERSAN US 22

La commission dit match perdu par pénalité au club de PERSAN US 22

PERSAN US 22	0 but	-1 pt
FOSES FU 21	0 but	3 pts



REPORT DE JOURNEES DE CHAMPIONNAT

**POUR TOUTES LES CATEGORIES Y COMPRIS CELLE DES FEMININES D1,
LES JOURNEES DES 20 ET 21 JANVIER 2024 SONT REPORTEES AU
20 et 21 AVRIL 2024**

COURRIERS CLUBS

CHAMPAGNE SFC

Application des articles 11.1.1 et 11.2 du RS du DVOF

À la suite du forfait général de l'équipe U18 D2 Poule B du SFC CHAMPAGNE

1ère saison d'infraction

Retrait de 4 points au classement de l'équipe Seniors D1 du SFC CHAMPAGNE

MARLY LA VILLE ES

Courrier du 02/04/2024

ANCIENS D2 Poule A

Match n° 25905277 du 31/03/2024

ROISSY US 31 / ES MARLY 31

À la suite de deux reports de match, application de l'article 20.4 du RS du DVOF

Inversion de rencontre

Ce match se jouera le 14/04/2024 sur les installations de MARLY LA VILLE

Les frais d'arbitrage seront à la charge du club de **ROISSY US**

HERBLAY ES

Courriel du 26/03/2024

La Commission ne peut prendre en compte votre demande car ces matchs de différentes catégories à ces dates auront lieu lors des dernières journées des championnats.

Ces matchs sont soumis à l'ARTICLE 10.3 du RS du DVOF.

La Commission vous invite à vous présenter le 23/04/2024 à 18h pour vous fournir les explications nécessaires.

REMERCIEMENTS ARBITRE

- DUCASSE Michael
- KADI Nabil

MATCH PERDU PAR PENALITE

BEZONS USO

Séniors D2 Poule B

Match n° 26063124 du 24/03/2024

BEZONS USO 1 / CHAMPAGNE SFC 95 2

BEZONS USO 1 3 pts 4 buts

CHAMPAGNE SFC 95 2 -1 pt 0 but

Application de l'article 40.1 du RS du DVOF



MATCHS A JOUER LE 14/04/2024

Anciens D4 Poule A

Match n° 26740533 du 31/03/2024

AUVERS ENNERY FC 32 / CHAUMONTEL LUZARCHES AS 32

U16 D3 poule A

Match n° 25933677 du 30/03/2024

AUVERS ENNERY FC 21 / CHAMPAGNE SFC 21

ANCIENS D2 Poule A

Match n° 25905277 du 31/03/2024

ROISSY US 31 / MARLY ES 31

Inversion de rencontre

MATCHS A JOUER LE 24/04/2024

Anciens D4 Poule B

Match n° 27216279

SURVILLIERS AVENIR 31 / BEAUCHAMP AS 32 à 20 heures

MATCHS A JOUER LE 01/05/2024

Anciens D2 Poule B

Match n°25905873 du 28/04/2024

EMMB 32 / GARGES FCM 31

MATCHS A JOUER LE 08/05/2024

U14 D4 Poule C

Match n°27141826 du 06/04/2024

SAINT BRICE FC 23 / PONTOISIENNE JS 21

MATCHS A JOUER LE 12/05/2024

Critérium +45 ans Poule B

Match n°26525472

VAUXOISE ES 35 / MONTSOULT BAILLET US 35

1ER FORFAIT SANS AMENDE

VEXIN AS

Seniors D3 Poule A

Match n°26510041 du 31/03/2024

BOUFFEMONT ACF 1 / VEXIN AS 1

VEXIN AS 1	-1pt	0but
BOUFFEMONT ACF 1	3pts	5but

PARMAIN AC

Seniors D4 Poule B

Match n°26532166 du 31/03/2024

AUVERS ENNERY FC 2 / PARMAIN AC 1



PARMAIN AC 1 -1pt 0but
AUVERS ENNERY FC 2 3pts 5buts

1ER FORFAIT AVEC AMENDE

CHAUMONTEL LUZARCHES AS

Anciens D4 Poule A

Match n° 26740545 du 24/03/2024

BEAUCHAMP AS 33 / CHAUMONTEL LUZARCHES 32

CHAUMONTEL LUZARCHES 32 Amende 30€

CHAUMONTEL LUZARCHES 32 -1pt 0but
BEAUCHAMP AS 33 3pts 5buts

JOUY LE MOUTIER FC

Anciens D4 Poule B

Match n°27216327 du 24/03/2024

BEAUCHAMP AS 32 / JOUY LE MOUTIER FC 32

JOUY LE MOUTIER FC 32 Amende 30€

JOUY LE MOUTIER FC 32 -1pt 0but
BEAUCHAMP AS 32 3pts 5 buts

VIARMES ASNIERES OL

Critérium +55ans

Match n° 26625573 du 24/03/2024

ERAGNY FC 40 / VIARMES ASNIERES OL 40

VIARMES ASNIERES OL 40 Amende 30€

MONTMORENCY FC

Critérium +45 ans

Match n° 26525488 du 24/03/2024

MONTSOULT BAILLET US 35 / MONTMORENCY FC 35

MONTMORENCY FC 35 Amende 30€

MONTMORENCY FC 35 -1pt 0but
MONTSOULT BAILLET US 35 3pts 5buts

FRETTOISE ES

Seniors D3

Match n° 26475236 du 31/03/2024

VILLIERS LE BEL FC 3 / FRETTOISE ES 1

FRETTOISE ES 1 Amende 05€

FRETTOISE ES 1 -1pt 0but
VILLIERS LE BEL FC 3 3pts 5buts



MENUCOURT AS

Seniors D3 Poule A

Match n°26510064 du 24/03/2024

MONTSOULT BAILLET US 1 / MENCOURT AS 2

MENCOURT AS 2 Amende 30€

MENCOURT AS 2	-1pt	0but
MONTSOULT BAILLET US 1	3pts	5buts

2EME FORFAIT AVEC AMENDE

VAUREAL FCM

U14 D4 Poule B

Match n° 25899764 du 23/03/2024

VEXIN AS 21 / VAUREAL FCM 22

VAUREAL FCM 22 Amende 35€

VAUREAL FCM 22	-1pt	0but
VEXIN AS 21	3pts	5buts

MONTMAGNY FC

U18 D2 Poule A

Match n°25898461 du 24/03/2024

CERGY PONTOISE FC 22 / MONTMAGNY FC 21

MONTMAGNY FC 21 Amende 35€

MONTMAGNY FC 21	-1pt	0but
CERGY PONTOISE FC 22	3pts	5buts

1er APPEL DE FEUILLES DE MATCH

U16 D3 Poule B

Match n° 25900320 du 17/03/2024

CERGY PONTOISE FC 24 / VILLIERS LE BEL FC 21

U16 D3 Poule D

Match n° 25900588 du 24/03/2024

MAGNY EN VEXIN FC 21 / ECOUEN FC 23

U16 D3 Poule D

Match n° 25900589 du 24/03/2024

GAFEPB 21 / NEUVILLE SUR OISE AS 21

U14 D4 Poule C

Match n° 27141835 du 16/03/2024

AUVERS ENNERY FC 21 / FRETTOISE ES 21



2ème APPEL DE FEUILLES DE MATCH

U16 D3 Poule E

Match n° 26561471 du 10/03/2024
SFC CHAMPAGNE 95 22 / St BRICE FC 23

FORFAIT GENERAL

CERGY FC 23

U18 D3 poule C
Amende 110€

CHAMPAGNE SFC 21

U18 D2 Poule B
Amende 110€

Recréditer les frais de déplacement de l'arbitre de 48.50€ sur le compte du club de Marly la Ville et débiter de la même somme le compte club du SFC Champagne

Secrétaire de Séance
M. P. Sénécal

Présidente de Séance
Mme Sylvestre